

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Employé de maison (nettoyage) / employée de maison (nettoyage)		Code fonction 6.19.004	
2. But de la fonction Nettoyer et entretenir les bureaux, les sanitaires et les salles de traitements, les locaux et le matériel d'une unité de soins et/ou laver la vaisselle et assurer des travaux de nettoyage et d'entretien courant dans les laboratoires et locaux divers.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le balayage, le récurage et le nettoyage des locaux d'une unité de soins (chambres, salles de séjour, salles à manger, salles de bains, corridors, WC, vidoirs, etc.); - le dépoussiérage des meubles, tableaux et boiseries et leur entretien avec un produit adéquat; - le lavage et l'entretien du mobilier, du matériel, des lavabos, des miroirs, des surfaces vitrées, des murs et de la vaisselle; - l'approvisionnement en papier "resart", essuie-mains, savons, etc. des WC et des divers locaux sanitaires; - l'emploi de désinfectants et produits de nettoyage; - l'entretien du matériel de travail et de certains appareils; - le signalement des détériorations et des déprédations; - l'évacuation des ordures (poubelles); - le lavage des ustensiles et de la verrerie utilisés pour les manipulations; - la participation éventuelle à la distribution des repas des malades; - l'exécution d'autres tâches requises par les responsables hiérarchiques. ★ Selon décision du Conseil d'Etat			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	A	A	A	C	B	Cl. max. 04 ★
Points	6	2	6	11	10	Total 35